Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° en date du .../.../2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de Villerange Adresse : 29 Rue Principale Code Postale : 57340 Ville: Villerange	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom) Karst Laurent

Titulaire du droit de chasse sur la commune de 931 P (réserve Schmitt/Rilouloi)

Lot n° : ☐ communal ☒ réserve ☐ domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 10 Rue de l'église
57660 Lixing lès Saint-Avold

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

-
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 20/10/2026 au 20/10/2027

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Lixing lès St-Avold Le 20/10/2026

Signature (obligatoire) :

